

le Mouvement



Plusieurs activités pour la saison estivale

Prendre note que le bureau municipal sera fermé durant les journées suivantes:
22 mai, 23 juin et 30 juin.

Bureau municipal
819 362-2712

Heures d'ouverture
Du lundi au jeudi
de 9 h à 16 h30 et
le vendredi de 9h à 12h30

290, route 165 Sud, C.P. 245,
Plessisville (Québec) G6L 2Y7
info@paroisseplessisville.com



Mot du conseil

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Le printemps se fait plutôt timide jusqu'ici! Nous espérons que Dame Nature offrira à nos agriculteurs une année florissante et nous souhaitons également aux plus jeunes une belle fin d'année scolaire. C'est la dernière ligne droite avant les grandes vacances estivales.

De notre côté, nous poursuivons la réalisation d'ententes avec nos voisins de la Ville de Plessisville. Récemment, l'embauche d'un nouveau directeur des ressources humaines permettra d'épauler nos directrices générales dans leur travail, de mieux faire face aux enjeux liés à la pénurie de main d'œuvre et d'offrir un soutien aux équipes des deux municipalités. Nous souhaitons donc la bienvenue à M. Francis Aubre.

Dans un but commun d'offrir des services à valeur ajoutée et à moindre coût à la population, une entente a été conclue afin de ne former qu'une seule administration pour les bibliothèques de la Ville et de la Paroisse de Plessisville. Nous procéderons à la mise en commun des ressources financières et humaines des deux parties, tout en conservant les deux établissements accessibles aux deux communautés.

Les ententes ainsi réalisées sont admissibles à de l'aide financière du gouvernement du Québec dans le cadre du volet Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Jusqu'ici, la Ville et la Paroisse de Plessisville ont reçu des confirmations pour un montant de tout près d'un million de dollars en subventions, au bénéfice de leurs citoyens respectifs.

Les séances de consultation publiques en lien avec le projet de regroupement municipal ont eu lieu dans les dernières semaines. Nous remercions les nombreux citoyens qui se sont déplacés. Si vous n'avez pas pu assister à l'une ou l'autre de ces rencontres, nous vous rappelons que les documents présentés sont disponibles au www.ensembleplessisville.info. Pour toutes questions ou commentaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Informations générales

Services municipaux
819 362-2712

Renseignements généraux.....#4401

Entretien des routes.....#4406

Matières résiduelles.....#4401

Animaux perdus.....#4406

Bibliothèque.....#4405

Collectes des encombrants

O.R.A.P.É. :.....819 362-0001

Feu (permis de)

MRC de l'Érable.....819 362-2333
poste 1254

Urgence municipale Fins de semaines et soirées

819 621-9049

Échéancier

Échéancier	
Négociations avec la Ville de Plessisville des conditions du regroupement.	Mai 2023
Dépôt d'un avis de motion informant qu'un règlement autorisant la présentation d'une demande commune de regroupement sera adopté à une séance subséquente.	Séance du 5 juin 2023
Adoption d'un règlement autorisant la présentation d'une demande commune de regroupement au gouvernement.	Séance du 4 juillet 2023
Regroupement effectif	1 ^{er} janvier 2024

Il est important pour nous de vous rappeler que les intérêts des citoyennes et des citoyens de la municipalité de la Paroisse de Plessisville sont et seront toujours au centre de nos décisions tout au long de ce processus. Nous souhaitons un projet d'avenir qui sera bénéfique pour l'ensemble de la population du nouveau Plessisville. Nous sommes conscients qu'un tel changement peut occasionner certaines inquiétudes et nous souhaitons effectuer ce virage historique dans le respect de tous et chacun.

Nous croyons fermement que nous devons tous et toutes tourner notre regard vers l'avenir et créer, ensemble, le Plessisville que nous souhaitons léguer aux générations futures. Le passé et l'identité de la municipalité de la Paroisse de Plessisville ne s'effaceront jamais. Ils font et feront toujours partie de notre histoire. Nous croyons toutefois qu'il est temps d'écrire un nouveau chapitre et nous ne voulons pas l'écrire pour vous. Nous souhaitons l'écrire AVEC vous.

Jean-François, Bélinda, Annick, Jonathan, Rémi, Marc et Joanie





Administration générale

Séance ordinaire

du conseil du 6 mars 2023

La municipalité a pris connaissance du rapport sur la « Stratégie d'économie d'eau potable de la municipalité 2021 » et s'en déclare satisfaite.

Il est résolu de ratifier les comptes payés en février et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 351 822,72\$

La greffière-trésorière est autorisée à verser une aide financière aux organismes suivants :

- 225 \$ à la Troupe Ensemble de la Polyvalente La Samare
- 200 \$ à l'organisme Dystrophie musculaire Canada dans le cadre de l'événement Marcher et Rouler pour Dystrophie musculaire Canada qui se

Séances ordinaires du conseil municipal pour 2023

9 janvier (2e lundi)

6 février

6 mars

3 avril

1er mai

5 juin

4 juillet (mardi)

7 août

5 septembre (mardi)

2 octobre

6 novembre

4 décembre

18 décembre (3e lundi)

Les séances ordinaires du conseil municipal débutent à 20 h.

déroulera le 17 juin 2023.

La Municipalité de la Paroisse de Plessisville autorise la greffière-trésorière, Joanie De Ladurantaye, à payer à la S.A.A.Q. un montant de 8 778,42 \$ pour l'immatriculation des véhicules et qu'elle soit autorisée à signer tout certificat d'immatriculation et/ou tout document relatif aux véhicules (remisage, etc...) pour et au nom de la municipalité.

La municipalité appuie la volonté de la municipalité de Villeroy de demeurer dans le district électoral fédéral de Mégantic-L'Érable. Une copie de la présente résolution sera transmise au député du comté de Mégantic-L'Érable, M. Luc Berthold.

Demander au CIUSSS MCQ d'ouvrir un dialogue afin de trouver une solution pour redonner les services qui étaient offerts depuis 1989 au centre de jour de Plessisville, dans la MRC de L'Érable, pour ainsi éviter la perte d'autonomie des personnes âgées et leur offrir les meilleurs services possibles pour un maintien à domicile. La présente résolution sera transmise au CIUSSS MCQ.

Adoption de la demande d'aide financière pour l'embauche commune d'un directeur des ressources humaines qui statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de la Paroisse de Plessisville s'engage à participer au projet d'embauche et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la Ville de Plessisville organisme responsable du

projet.

Le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Plessisville délègue à la MRC de L'Érable la responsabilité de procéder à l'élaboration et à la publication d'un appel d'offres public regroupé pour la collecte et le transport des plastiques agricoles pour la période du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2024. La Municipalité de la Paroisse de Plessisville conserve sa responsabilité de conclure un contrat avec l'entrepreneur retenu à la suite de la réception et l'analyse des soumissions par la MRC de L'Érable et elle s'engage à défrayer, s'il y a lieu, une partie des coûts afférents à la conduite du processus d'appel d'offres.

Le conseil ratifie l'autorisation de Mme Joanie De Ladurantaye, directrice générale à signer le contrat de service avec la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Séance extraordinaire du conseil du 20 mars 2023

Le conseil autorise la directrice générale, Madame Joanie De Ladurantaye et le maire, M. Jean-François Labbé à signer le protocole d'entente entre le Festival de l'Érable et la Municipalité de la Paroisse de Plessisville ainsi que la Ville de Plessisville pour l'édition 2023 du Festival de l'Érable de Plessisville.

Le conseil municipal adopte le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage n° 595-16 de la Paroisse de Plessisville, afin d'autoriser les usages de « Restaurant » et « Centre récréatif en général » à la zone A2 ainsi que l'usage « Garderie » à la zone P2. Le projet de règlement no 665-23 modifiant le règlement de zonage no 595- 16 est

Administration générale (suite)

disponible pour consultation au bureau municipal. La copie du projet de règlement numéro 665-23 sera expédiée à la MRC de l'Érable, accompagné de la présente résolution.

Séance ordinaire

du conseil du 3 avril 2023

Il est résolu de ratifier les comptes payés en mars et d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 365 674.91\$

La greffière-trésorière est autorisée à verser une aide financière aux organismes suivants :

- 750 \$ à l'Association de Balle-Molle Mineure de Plessisville (A.B.M.P.) pour la saison 2023
- 160 \$ à la Polyvalente la Samare pour le Grand défi Pierre Lavoie au secondaire
- 500\$ à l'Agence forestière des Bois-Francs pour la journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec qui se tiendra le 16 septembre 2023.
- 350 \$ à la Société d'horticulture et d'écologie de Plessisville
- 300\$ à la Marche du Pain pour la marche du Pain Odette-Doyon pour l'année 2023
- 575\$ au Festival de l'Érable pour l'achat d'une table pour le 5 à 7 des entreprises qui se déroulera le 5 mai 2023
- 75\$ à Grobec pour le renouvellement de la carte de membre.

Autorisation de la mise en œuvre des conditions salariales de la directrice générale pour l'année 2023, rétroactivement au 1er janvier 2023.

Autorisation de l'acquisition d'un camion de type « pick-up » pour la division des travaux publics. Autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Plessisville s'engage à participer au projet de mise en commun du serveur de la MRC et de certaines municipalités et à assumer une partie des coûts.

Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité. Le conseil désigne la MRC de l'Érable comme organisme responsable du projet. Le maire et la greffière-trésorière sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au fonds de soutien aux artistes et aux organismes culturels. Le conseil municipal autorise Christine Morneau à signer, pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse de Plessisville, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente. La Municipalité de la Paroisse de Plessisville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer la mise de fonds indiquée dans la demande soit 10%.

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023. Elle s'engage à être la seule responsable et à dégager de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023. La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de la programmation de travaux version n° 2 et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation. La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme et s'engage à informer le MAMH de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Autoriser la conclusion d'une entente intermunicipale entre la Ville de Plessisville et la Municipalité de la Paroisse de Plessisville concernant la mise en commun d'un service de camp de jour municipal. Approuver à cette fin les termes, clauses et conditions du projet d'entente intermunicipale présenté au conseil préalablement. Autorisation au maire et la greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse de

Administration générale (suite)

Informations diverses

Plessisville, l'entente comportant les mêmes termes, clauses et conditions.

Adoption du règlement no 663- 23, règlement fixant la tarification des biens, services ou activités de la municipalité et abrogeant le règlement no 626-20. Aucun changement n'a été apporté depuis le dépôt du projet de règlement. Le maire et la greffière-trésorière sont autorisés à le signer, pour et au nom de la municipalité.

Adoption du règlement no 666-23, règlement décrétant une dépense de 1 800 000\$ et un emprunt de 1 200 000\$ pour la réfection de la rue St-Calixte Est sur le territoire de la municipalité. Le maire et la secrétaire-trésorière sont autorisés à signer ce règlement pour et au nom de la municipalité.

Prochaine séance du conseil

La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le lundi 5 juin à 20 h à la salle du conseil. Vous pouvez assister à la séance en vous présentant directement à la municipalité ou via Teams.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil municipal devra acheminer ses commentaires ou questions par courriel à info@paroisseplessisville.com ou par courrier au bureau municipal situé au 290, Route 165 Sud, C.P. 245, Plessisville, G6L 2Y7, à l'attention de Mme Joanie de Ladurantaye et portant la mention période de questions pour la séance du conseil. De plus, le message doit être reçu au plus tard à 12 h, le jour de la séance.



Feux extérieurs (foyer réglementaire)

Avant de faire un feu en plein air, assurez-vous qu'il n'y a aucune restriction en vigueur. Veillez à avoir une source d'eau à portée de main ainsi qu'un emplacement sécuritaire et gardez à distance les bonbonnes de gaz propane et autres combustibles. Avant de quitter, éteignez-le et vérifiez que toutes les braises sont complètement refroidies.



Permis de feu

Certains feux à ciel ouvert nécessitent l'obtention d'un permis. À cet effet, vous devez communiquer avec Jean-Marc Boucher du Service de Sécurité Incendie Régional de l'Érable (SSIRÉ) de la MRC au 819-362-2333 poste 1254. Toutefois, puisque les bureaux de la MRC ferment à midi le vendredi, le SSIRÉ recommande que les demandes de permis leur soient transmises à l'avance, soit du lundi au jeudi, si vous prévoyez allumer un feu nécessitant un permis. Nous vous rappelons que le permis est sans frais.

Puisqu'aucun permis ne peut être émis en dehors des heures d'ouverture de la MRC de l'Érable, nous comptons sur vous pour le demander à l'avance et vous remercions de votre collaboration.

Triathlon du CARÉ

Vous avez le goût d'un petit défi sportif amical et convivial, seul, en famille ou en équipe?

Samedi le 27 mai 2023, en avant-midi, aura lieu le Triathlon du CARÉ (Centre aquatique régional de l'Érable).

Information et inscription sur le www.care65.net ou au 819-364-3030 poste 2.



Tu peux aussi participer autrement en te proposant comme bénévole pour ce bel événement sportif!



Amoncellement et nuisance générale

La municipalité tient à vous rappeler qu'il est interdit au propriétaire, locataire ou occupant d'un endroit privé ou à toute personne de déposer, laisser déposer, laisser répandre, laisser subsister, laisser s'accumuler ou laisser prospérer sur un terrain, qu'elles soient visibles ou non pour le public, les nuisances suivantes :

- a) véhicule routier hors d'état de fonctionnement;
- b) véhicule routier en état apparent de réparation;
- c) ferraille, pneus, pièces ou carcasses d'automobile et de machinerie de toutes sortes;
- d) déchets, immondices, rebuts et détritux;

- e) substances nauséabondes de tout type;
- f) papiers, récipients métalliques et bouteilles vides;
- g) cendres et poussières;
- h) eaux sales ou stagnantes;
- i) débris de construction ou démolition;
- j) amoncellements et éparpillements de bois et de palettes;
- k) amoncellements de terre ou de pierres;
- l) débris ou saletés occasionnés par le transport de terre, matériaux de démolition ou autres;
- m) fumier, sauf pour l'exploitation agricole et conformément aux lois et aux règlements en vigueur;
- n) carcasses d'animaux morts;
- o) matières nuisibles ou malsaines à la santé humaine;
- p) arbre mort ou dangereux

Le Programme

- SAM est un programme de jumelage personnalisé de gardien à domicile pour offrir du répit aux parents et proches aidants de personnes en situation d'handicap.
- SAM réfère des ressources qui ont les compétences pour prendre soin de l'utilisateur et les disponibilités pour répondre aux besoins de répit du demandeur.
- Le demandeur choisit le gardien avec lequel il se sent en confiance et établit une entente de service de gré à gré.
- Le gardien aussi appelé le «SAMI», anime et accompagne l'utilisateur dans ses loisirs, aide à l'alimentation et peut offrir des soins d'hygiène.

Vous avez besoin de répit?

Vous voulez être un SAMI pour offrir du répit?

Communiquez avec nous:
sam@rophcq.com
819 818-0276



Porteur du projet



Regroupement des organismes pour les personnes handicapées Centre-du-Québec

Résidus verts

La chaleur est enfin arrivée. Pour plusieurs personnes, cela signifie un grand ménage de la cour extérieure. Nous souhaitons vous rappeler que la municipalité met à votre disposition un site pour la récupération des résidus verts. Celui-ci est situé au bureau municipal (290 route 165 sud). Il s'agit d'un service gratuit pour les citoyens de la municipalité. Ne pas oublier de sortir les résidus verts de vos sac de plastique et les déposer dans la poubelle située à côté du site.

Acceptés

- Bran de scie et copeaux de bois;
- Branches de 3 pouces et moins de diamètre;
- Fleurs, plantes, et autres résidus végétaux (sans terre);
- Fruits tombés de vos arbres;
- Gazon

Refusés

- Bois de construction, bois traité, bois peint, etc.;
- Branches, bûches, souches et troncs d'arbres de plus de 3 po de diamètre;
- Cordages synthétiques, ruban adhésif et broches de métal;
- Roches et sable;
- Tourbe (gazon en plaque);
- Etc.

Nids-de-poules

Les nids-de-poules ont fait leur apparition avec les températures plus douces. Une tournée régulière des employés municipaux sera faite afin de les colmater avec de l'asphalte froid. Lors de l'ouverture de l'usine d'asphalte, les employés feront du pavage avec de l'asphalte chaud afin de conserver les routes dans les meilleures conditions possible.

Nettoyage des rues

Chaque année, la municipalité procède aux travaux de nettoyage visant à débarrasser les rues des dernières traces de l'hiver. Nous vous invitons à collaborer afin de garder notre municipalité propre. Veuillez ne pas créer de tas de poussière, de pierres et de détritux dans la rue.

Ouverture des jeux d'eau

Le service des travaux publics procédera à l'ouverture des jeux d'eau situés au parc des Petits Braves et celui du Domaine Somerset vers la mi-juin. Nous vous informerons sur notre page Facebook de la date officielle.



Programme de récupération des tubulures acéricoles

La MRC de L'Érable, en collaboration avec l'entreprise A. Grégoire et Fils Ltée et les municipalités de son territoire, a mis en place un point de dépôt pour collecter les tubulures usées des acériculteurs de la région de L'Érable. Vous pouvez vous rendre à l'écocentre de Plessisville situé au 990, route 265 Nord durant les heures d'ouverture. Pour plus de détails, communiquez avec eux au 819 621-7298.

Les objectifs du programme :

- Faciliter la récupération et le recyclage de vos tubulures en fin de vie utile et de leur offrir une deuxième vie dans d'autres matériaux;
- Contribuer à diminuer l'empreinte environnementale de vos activités tout en respectant la Loi sur la qualité de l'environnement qui interdit tous types de dépôts de matières résiduelles dans l'environnement.

Attention à nos travailleurs

La saison estivale est bien entamée et cela signifie que les travaux sur nos routes vont débuter. Nous vous invitons donc à la prudence et nous vous rappelons de respecter la vitesse, la signalisation et la distance. Automobilistes, la prudence est aussi de mise à l'approche des différents chantiers routiers ou aires de travaux.

Soyez vigilants près des travailleurs de la construction ou en présence d'employés des travaux publics oeuvrant près de la route.

RALENTISSEZ, leur sécurité est notre priorité.

Rappel nuisance canines

Suite à plusieurs plaintes de citoyens, nous vous rappelons que les propriétaires de chiens sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire au maximum la nuisance que ceux-ci peuvent provoquer pour leurs voisins. Il peut s'agir des aboiements qui troublent la tranquillité des lieux, la présence d'un chien sur un terrain privé, ou le fait de le laisser sans laisse dans un endroit public. Il est également de votre responsabilité de garder vos chats sur votre terrain afin de ne pas nuire ou incommoder le voisinage. Nous vous remercions de votre coopération.



Défi pissenlits 2023



La Municipalité de la Paroisse de Plessisville participe cette année au défi pissenlits en retardant la tonte de ses fossés. Elle se fera en deux temps, soit la demie emprise en juin et l'emprise complète en août. Les fleurs printanières sont essentielles aux insectes pollinisateurs et beaucoup de notre nourriture dépend d'eux.

Nous vous invitons à y participer. Nous aurons des affichettes à installer sur vos terrains au bureau de la municipalité ainsi qu'à la bibliothèque Fleurs des champs. Rendez-vous sur notre page Facebook pour participer au concours de l'Éco-défis.



Heures d'ouverture

LUNDI	FERMÉ
MARDI	13 h à 19 h
MERCREDI	FERMÉ
JEUDI	10 h à 12 h 13 h à 18 h
VENDREDI	13 h à 16 h
SAMEDI	9 h 30 à 11 h



Loisirs, culture & activités

Club de lecture

Inscriptions dans la semaine du 12 juin à la bibliothèque Fleurs des champs. Cette activité est réalisée conjointement avec la bibliothèque Liette-Jutras-Laperle.



Du plaisir pour les enfants dans les bibliothèques publiques du Canada

Nouvelle page Facebook

À partir de maintenant, la bibliothèque Fleurs des champs aura une page Facebook afin de diffuser plus d'information reliée directement au contenu de la bibliothèque.

Allez vous y abonner !

Retour des Croque-livres

Au grand plaisir des lecteurs, les croque-livres sont de retour encore une fois cette année aux endroits suivants:



- Parc Domaine Somerset
- Parc des Petits Braves
- Parc de l'édifice municipal



RETOUR DU CLUB DE MARCHÉ

DÈS LE
1^{ER} MAI


À tous les lundis à 9h
 Départ en alternance:

- Carrefour de l'Érable
- École Notre-Dame
- Vieux stade (rue Garneau)

1 HEURE DE
MARCHÉ



Pour en savoir plus:

 Club de marche de Plessisville
 biblio@paroisseplessisville.com

Bienvenue aux nouveaux !

Activités & événements

Fête des voisins

Samedi le 3 juin aura lieu la fête des voisins. Encore une fois cette année, nous vous invitons à fraterniser entre voisins. Ce sera l'occasion de se rassembler en organisant un 5 à 7, une activité spéciale ou un repas. Ceux et celles qui souhaitent le faire peuvent remplir le formulaire en ligne sur le site de la ville et l'envoyer au vbachand@plessisville.quebec.



La route du rire

C'est le vendredi 19 mai prochain qu'aura lieu le spectacle d'humour La route du rire mettant en vedette Mario Jean, Réal Béland, Jean-Claude Gélinas et Silvi Tourigny à l'amphithéâtre Léo-Paul-Boutin. Tous les profits de la soirée seront remis à trois organismes, soit le club de hockey V. Boutin junior AA, Dek hockey Plessisville et les Pionniers de la Polyvalente La Samare (équipes de hockey scolaire).

Les billets sont en vente directement auprès de: Jean-Noël Bergeron (819-998-9525), François Biron (819-350-3413), Marc Gosselin (819-998-5184) ou Carl Habel (819-291-3050).



Fête nationale

Le 24 juin 2023 aura lieu la Fête nationale au Carrefour de l'Érable de 16h à 23h. Plusieurs activités sur place:

- Jeux gonflables
- Maquillage
- Spectacle pour enfants
- Zumba
- Chansonniers



Foodtruck de crème glacée, souper hot dog et bar sur place.

Il y aura également des feux d'artifice à 22h.



Biergarten de l'île



COLLECTE DES RDD

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

27 mai 2023 | 8h à 12h

Garage municipal de la Paroisse | 290 Route 165 Sud

Pour venir les déposer, les RDD doivent:

- Être dans leur emballage d'origine
- Ne pas être mélangés ou transvidés
- et un préposé doit être sur place

Tous produits avec les indications suivantes :



Inflammable



Corrosif



Toxique



Explosif



Plessisville
À BRAS OUVERTS!

PRODUITS AUTORISÉS :



Aérosol



Huiles usagées



Produits ménagers



Peinture



Médicaments
périmés



Batteries d'auto



Piles



Matériel informatique



Ampoules
fluocompactes

10^e ÉDITION
18 MAI 2023
Défi-Santé
Plessisville

Paroisse de Plessisville

Jackalhop. AMEX

DUBOIS METROT PATIENCE FRUIT & ED

YOC COOP IGA

Vol-Alain Boisidaction

ACCENT

Marché Houblonne

Départ à 18h15

Plessisville à Vélo
La Grande Rando
17 juin
Carrefour de L'Érable

Ouverture du site : 9 h
Départs : 10 h

Circuit Familial 7 km / Circuit Sportif 23 km

Inscriptions plessisville.quebec/tourisme/
13 ans et + : 15 \$ en prévente | 20 \$ le jour même
12 ans et - : GRATUIT

Food trucks sur place et Animation
Ouverture du Biergarten dès midi

Plessisville À BRAS OUVERTS
Paroisse de Plessisville Espace de possibilités
ECO-défis EN NEURON DÉVELOPPE
Desjardins
Loisir Sport 2019-2020 Québec